



# PLAN SPORTIF

---

SAISON 2017-2018

*FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE KIN-BALL*

Commission Sportive

Rue des Prémontrés 12, 4000 Liège

[www.kin-ball.be](http://www.kin-ball.be) – [www.facebook.com/kinball.be](https://www.facebook.com/kinball.be) - [directeur.technique@kin-ball.be](mailto:directeur.technique@kin-ball.be)

## 1. PREAMBULE

---

Les 4 cellules dépendant de la Commission sportive ont établi le Plan sportif 17-18 sur base des bilans et constats envoyés par les entraîneurs.

## 2. VOLET SPORTIF

---

### 2.1. CHAMPIONNAT 2017-2018

#### 2.1.1 Inscription d'équipes : prévisions

2017-2018	Pessimistes	Optimistes	Saison dernière
Cadet	7	10	12
Mixte	11	14	11
Scolaire	10	11	10
Dame	13	17	11
Homme	19	22	20

#### 2.1.2 Mode de fonctionnement CADET

##### Sportif

2 clubs ont proposé de se calquer sur le mode de fonctionnement Mixte (4 périodes) pour cette catégorie.

Le **maintien de la formule actuelle** a été retenue afin d'uniformiser le mode de fonctionnement !

##### Organisationnel

Le mode de fonctionnement que nous connaissons actuellement restera d'application (phase classique, poule A, poule B) à la seule condition d'avoir au minimum 12 équipes inscrites en championnat.

A moins de 12 équipes, il semble illogique de scinder les championnat en 2 poules après les 3 premières journées. Le mode de fonctionnement établi serait alors une phase classique à 6 rencontres (finale et demi-finales voir point 2.1.7).

### **2.1.3. Mode de fonctionnement MIXTE**

#### **Sportif**

La forme du championnat reste identique à celle de cette saison à savoir 4 périodes de 11 points + 2.

#### **Organisationnel**

La limitation du nombre d'équipe à une par cercle reste d'actualité sauf pour les cas particulier définis dans le Plan Sportif 16-17. **Cependant**, nous laissons la possibilité aux cercles souhaitant inscrire une seconde équipe d'introduire une demande de dérogation argumentée qui sera analysée par la Cellule sportive de la Commission sportive.

### **2.1.4. Mode de fonctionnement SCOLAIRE**

#### **Sportif**

La forme du championnat reste identique à celle de cette saison à savoir 3 périodes gagnantes de 11 points + 2.

La séparation Scolaire – Dame a été bien accueillie par les clubs sauf pour deux d'entre eux qui souhaitent le retour à la mixité. Dès lors la **séparation Scolaire – Dame** reste d'actualité.

Les clubs souhaitant programmer des rencontres opposant des Dames et des Scolaires sont libres de le faire dans le cadre de rencontres amicales.

#### **Organisationnel**

Selon les prévisions, le nombre d'équipes engagées dans la catégorie Scolaire resterait sensiblement identique à celui de la saison dernière. Dès lors, le mode de fonctionnement que nous connaissons actuellement **reste identique** (phase classique, Poule A, Poule B)

### **2.1.5. Mode de fonctionnement DAME**

#### **Sportif**

La forme du championnat reste identique à celle de cette saison à savoir 3 périodes gagnantes de 11 points + 2.

La séparation Scolaire – Dame a été bien accueillie par les clubs sauf pour deux d'entre eux qui souhaitent le retour à la mixité. Dès lors la **séparation Scolaire – Dame** reste d'actualité.

Les clubs souhaitant programmer des rencontres opposant des Dames et des Scolaires sont libres de le faire dans le cadre de rencontres amicales.

### Organisationnel

La répartition en division a été bien accueillie par les différents clubs avec un petit bémol quant au nombre d'équipes présentes en D1.

**Selon les prévisions les plus pessimistes**, il semblerait que le nombre d'équipes dans cette catégorie augmente. Dès lors, la Cellule sportive souhaite rééquilibrer le nombre d'équipes par division (7 en D1 et 6 en D2).

Cette nouvelle répartition permet à WASP 2 de se maintenir en D1 et à Aubel 2 de rejoindre la D1 en compagnie de K-Ribou.

<b>D1</b>	<b>D2</b>
1. Aubel 1	1. Wasp 1
2. Verviers	2. Herve
3. Fléron	3. Housse 1
4. KBBTeam	4. Housse 2
5. Wasp 2	5. Aubel 3
6. K-Ribou	6. Fléron 2
7. Aubel 2	7. ...
	8. + les nouvelles équipes

### 2.1.6. Mode de fonctionnement HOMME

#### Sportif

La forme du championnat reste identique à celle de cette saison à savoir 3 périodes gagnantes de 11 points + 2.

La dernière équipe de chaque division descend dans la division inférieure et les équipes gagnantes des finales D2 et D3 montent dans la division supérieure..

Cependant à la lecture des différents bilans, il semble que le championnat Homme ne soit pas suffisamment attrayant selon le mode de fonctionnement actuel. La redynamisation de celui-ci a été demandée par plusieurs clubs.

Comme pour les autres catégories, **une demi-finale** verra le jour pour les équipes engagées en **D1** et des **finale D2 et D3** seront également programmées afin de définir les clubs champions et donc montant (voir point 2.1.7).

### Organisationnel

**Selon les prévisions les plus pessimistes**, il semblerait que le nombre d'équipes dans cette catégorie reste sensiblement le même. Dès lors et d'après les résultats obtenus lors de la saison 16-17, voici la nouvelle répartition

<b>Division 1</b>	<b>Division 2</b>	<b>Division 3</b>
1. KBBTeam 1	1. KBBTeam 2	1. Herve 3
2. Aubel 1	2. Herve 2	2. Oreye
3. Herve 1	3. Wasp 1	3. H-Lincent
4. Fléron 1	4. KBBTeam 3	4. Fléron 2
5. K-Ribou	5. Housse 1	5. Housse 2
6. Aubel 2	6. Verviers 1	6. Verviers 2
7. Aubel 3	7. Wasp 2	7. Nivelles
		8. + les nouvelles équipes

#### **2.1.7. Demi-finales et finales**

##### Demi-finales Cadet, Mixte et Scolaire

Le mode de fonctionnement actuel est maintenu :

1. Qualification directe pour la finale : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Poule A
2. Demi-finale : 3<sup>ème</sup> Poule A – 4<sup>ème</sup> Poule A – 1<sup>er</sup> Poule B
3. Finale : 1<sup>er</sup> Poule A – 2<sup>ème</sup> Poule A – Vainqueur de la demi-finale

Si le nombre d'équipes inscrites en catégorie Cadet est inférieur à 12, le mode de fonctionnement devra quelque peu être revu (voir point 2.1.2) :

1. Phase classique en 6 rencontres ;
2. 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> classés directement qualifiés pour la finale ;
3. Demi-finale : 3<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> - 5<sup>ème</sup>

### Demi-finales Dame et Homme

Comme nous l'exposons dans le point précédent, plusieurs clubs ont manifesté leur envie de voir le championnat Homme quelque peu redynamisé. Pour harmoniser le mode de fonctionnement, cette nouvelle formule s'appliquera également à la catégorie Dame

#### Division 1

Demi-finale : 3<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> de D1

Finale : 1<sup>er</sup> – 2<sup>ème</sup> et gagnant de la demi-finale

#### Division 2 et 3

Finale : 1<sup>er</sup> – 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pour déterminer le champion de division (ticket pour la division supérieure)

## 2.2. BELGIAN KIN-BALL CUP

### 2.2.1 Mode de fonctionnement

Certains prônent le maintien du mode de fonctionnement en 3 périodes de 7' d'autres souhaitent fonctionner par point. La Commission Sportive, afin d'harmoniser la pratique, a décidé de fonctionner par point : 3 périodes de 9+2 points.

En cas d'égalité lors des demi-finales et finales, une 4<sup>ème</sup> période départagera les 3 équipes.

Une attention toute particulière devra être apportée afin de dynamiser cet événement en encourageant un maximum d'équipes à participer à cette compétition.

Il convient également d'être particulièrement attentif à la **date et à la composition** des différentes poules. La date retenue par la cellule calendrier est le **17 mars 2018**. **Prenez- en déjà bonne note !**

## 2.3. TOURNOIS REGIONAUX ET FRANCOPHONE

### 2.3.1 Constat

Il y a trop peu d'équipes inscrites lors des différents tournois alors que le potentiel est présent :

1. Benjamin : 67 joueurs
2. Minime : 95 joueurs

La problématique réside dans le fait que la majorité des clubs ne dispose en moyenne que de 4 ou 5 joueurs. Cela limite donc les possibilités en cas d'absence.

### **2.3.2. Rappel**

La Cellule sportive tient à rappeler que tout club bénéficiant d'une ou plusieurs équipe(s) Benjamin et Minime doit s'engager à participer à au moins **trois tournois** sur la saison.

Nous tenons également à rappeler que les dates sont connues suffisamment à l'avance que pour permettre à l'entraîneur **d'anticiper les convocations** et ainsi prévenir ses joueurs. Nous ne pouvons, également, que vous conseiller de **transmettre** ces différentes **dates** aux parents **dès le début de la saison**.

### **2.3.3. Réforme**

Il a été acté à la majorité que :

1. Benjamin : 3 c/ 3 c/ 3 avec ballon d'1m
2. Minime : 4 c/ 4 c/ 4 avec ballon d'1m22

## **3. VOLET ARBITRAGE**

---

### **3.1. DESIGNATIONS ARBITRALES**

#### **3.1.1 Constat**

Tout les clubs doivent prendre conscience de l'importance de l'arbitrage ! C'est l'affaire de tous ! Il est impératif de soulager les arbitres les plus sollicités.

Les désignations arbitrales ne collent pas toujours avec la réalité des terrains et le planning de certains coachs. Dès lors, la **Cellule arbitrale travaillera de manière concertée avec la Cellule calendrier afin de réduire les risques**.

#### **3.2.1 Fichier arbitre**

La mise à jour du fichier arbitre est en phase de finalisation. Celui-ci permettra aux arbitres de connaître leur niveau d'arbitrage et aux clubs d'avoir une vue globale des arbitres à solliciter en cas de remplacement.

La formation niveau 2 et 3 (donnée par la FIKB) peut motiver nos arbitres à franchir un cap. Toutefois, la cellule tient à rappeler que la cotation internationale n'est pas gage d'arbitrage en chef en Homme D1. Les circonstances et habitudes de championnat sont différentes et les attentes envers les arbitres le sont aussi. La seule et unique cotation valable au sein de la FFBKB reste la cotation établie par la Cellule arbitrale en début de saison et les évaluations continues. La Cellule compte également

abolir la règle de perte d'étoiles et propose de réévaluer chaque année le niveau des arbitres sur base d'une nouvelle grille d'évaluation (plus proches des circonstances de jeu).

### **3.2.3. Fonctionnement**

La cellule est confrontée a de trop nombreux cas d'urgence que nous voulons **impérativement proscrire**. Il en va de l'intérêt de tous !

Dès lors, la Commission Sportive souhaite que les clubs soient beaucoup plus **proactifs** et **acteurs** dans leur démarche ! Nous rappelons que chaque club doit **mettre tout en œuvre** (mail, coup de téléphone, sms, demande verbale, collaboration entre clubs...) pour pouvoir assurer l'ensemble de ses désignations.

Dès lors et dès la réception des grilles de matchs, les clubs devront, pour les dates fixées ci-dessous, nous transmettre le nom du ou des arbitres qui dirigeront les rencontres pour lesquelles le club aura été désigné.

Si le club n'est pas en mesure de nous fournir le nom d'un ou plusieurs arbitres pour les dates fixées, celui-ci devra nous faire parvenir **un document attestant de l'ensemble des démarches entreprises**. Ce document permettra à la Cellule arbitrale de définir son champ d'action :

1. Si après vérification auprès de personnes concernées, la cellule arbitrale juge que le club a effectué toutes les démarches possibles mais se trouve sans nom à transmettre, la Cellule arbitrale prendra alors le relais ;
2. Par contre si après vérification, la cellule arbitrale juge que le club n'a pas effectué toutes les démarches possibles, celui-ci se verra, **après avertissement préalable**, sanctionné de manière sportive : toutes les équipes du club concerné engagées en championnat ne pourront prendre part à la journée de championnat qui suit la date fixée pour l'envoi du nom des arbitres (ou du document de démarche). Le club devra donc impérativement engager d'autres démarches sous peine de voir la sanction sportive prolongée. Si malgré les démarches supplémentaires (jugées satisfaisantes par la Cellule arbitrale), le club ne trouve pas de solution, alors la Cellule arbitrale prendra le relais.

Dates d'envoi :

1. 06.11.17
2. 08.01.18
3. 19.02.18

**Pour les 3 journées précédents le 06.11.17, nous vous demandons de nous transmettre vos désignations le vendredi de la semaine précédent ces journées.**



Ce mode de fonctionnement permet :

1. Aux clubs de s'organiser ce qu'ils ne faisaient que trop tardivement ces dernières années ;
2. A la Cellule d'identifier et anticiper les rencontres problématiques ;
3. Ces rencontres problématiques pouvant être prises en charge par des arbitres en formation continuée (passage de probation) entourés d'arbitres expérimentés ;
4. Si ces rencontres restent problématiques, la Cellule se charge de lancer un appel à candidature aux arbitres compétents pour la catégorie en question ;
5. D'éviter **les sanctions financières** qui ne font que renforcer le sentiment d'injustice et d'inégalité entre les grands et petits clubs qui n'ont pas les mêmes moyens humains ni financiers !

## **3.2. FORMATION – DEVELOPPEMENT**

### **3.2.1. Formation continuée**

#### **Probation**

La Cellule arbitrage tient à maintenir son cap en matière d'évaluation et de progression des arbitres.

Toutes les supervisions ont été assurées par la Cellule arbitrage. Cependant celle-ci souhaiterait une implication plus importante **des arbitres niveau 2 et 3** (un fichier superviseur verra le jour afin de les y aider).

Ce mode de fonctionnement, déjà approuvé par le passé, permet d'élargir le nombre de regards et de conseils pour les arbitres.

#### **Clinics**

La saison dernière, au vu du calendrier extrêmement chargé, la Cellule arbitrage a dû composer avec le Trainer Event pour y placer des ateliers de formation continuée.

Cette saison verra le retour des clinics. Afin d'éviter de bloquer plusieurs journées dans un calendrier déjà bien chargé, ceux-ci seront proposés aux arbitres lors des deux premières de championnat :

Journée 1 : arbitres pouvant évoluer au dessus de la catégorie Cadet

Journée 2 : arbitres Cadet (ce qui leur permettra d'être supervisés dès les premières rencontres)

Les arbitres se déplaceraient donc selon leur niveau (établi par le fichier) pour poser leurs questions et ainsi recevoir les consignes de la Cellule.

### **3.2.2. Formation arbitre**

Pour permettre un apprentissage optimal et pour répondre à la politique de formation des moniteurs sportifs définie par l'ADEPS, la formation arbitre doit être scindée de la formation « entraîneur ».

La Commission Sportive souhaite, également, laisser la possibilité aux clubs d'organiser, sur base d'un cahier de charge précis et par l'intermédiaire d'un formateur jugé apte par la Cellule arbitrale, la formation arbitre.

Le rôle du formateur consiste à préparer les futurs arbitres aux évaluations théorique et pratique.

Le rôle de la Cellule arbitrale consiste à évaluer les futurs arbitres.

Afin de permettre un apprentissage optimal et une éventuelle « seconde session », deux journées d'évaluation sont prévues (**26.11.17 et 04.03.17**)

### 3.3. REGLEMENTATION

#### 3.3.1. Proposition

Le souhait de la cellule arbitrage et de coller au mieux avec la réglementation internationale tout en l'adaptant au championnat belge.

Pour se faire, la cellule a sondé une vingtaine de coachs et arbitres afin de collecter leurs impressions sur certains points de règlement et de réunir les attentes des clubs.

#### 3.3.2. Points de règlement

##### Manque un contact

Si la trajectoire du ballon est modifiée de manière involontaire par une partie supérieure du corps par un joueur de la cellule offensive, du moment que le rebond se fasse avec la partie inférieure du ballon et que la trajectoire après rebond soit ascendante, l'arbitre ne sifflera plus « manque un contact » et laissera le jeu se dérouler normalement. Dans les autres cas, l'arbitre sifflera « manque un contact ».

La Cellule arbitrale souhaite **abroger cette règle**. Le retour à **l'ancienne règle** pour toutes les catégories est donc acté.

##### Conduite antisportive

Actuellement, une équipe qui est dans l'incapacité de démarrer une phase offensive sur balle arrêtée dans le délai de 10 secondes recevra un avertissement verbal pour dépassement de temps et en cas de récidive se verra sanctionnée d'une conduite antisportive (sauf en cadets).

Le règlement international statue que dans le même cas, **une équipe sera sanctionnée d'une faute de temps**. 100% des sondés souhaitent que la **FFBKB s'aligne sur cette règle**. La cellule souhaite toutefois préciser qu'une tolérance particulière doit être appliquée en Benjamins et Minimes, qu'un avertissement est souhaitable en catégorie Cadets mais que la règle soit **directement** sifflée pour les autres catégories.

##### Marché

Ce point a développé le plus de discussion concernant sa mise en place et sa réglementation.

Déjà appliqué au Canada et en Suisse, une règle modifiée du marché permet une plus grande marge de manœuvre offensivement et défensivement.

Offensivement, un joueur n'est plus soumis au marché mais à l'axe corporel. Un joueur a donc le droit de déplacer ces pieds tant qu'ils restent dans la colonne d'air verticale qui comprend ses épaules. **la Cellule ne souhaite pas voir cette réglementation mise en place**

**Défensivement** : actuellement, toutes les personnes en contact avec le ballon dès le 3<sup>ème</sup> contact sont soumis au marché. La proposition de changement ajoute la précision suivante « toutes les personnes en contact avec le ballon dès le 3<sup>ème</sup> contact sont soumis au marché pour autant que le ballon soit contrôlé » (contrôle du ballon = être en mesure de l'immobiliser). Cela permet aux défenseurs une plus grande marge de manœuvre pour une récupération difficile (glissade ou autre) et de récupérer le ballon même après 3 contacts. Cette règle permet également de compenser cet écart créé par le règlement qui privilégie l'attaque en cas de doute. **La Commission Sportive, sur base de l'avis rendu par le CANADA ne souhaite pas voir cette règle mise en place tant que les dérives n'auront pas été clairement identifiées et des solutions trouvées pour y remédier**

### **3.3.3. Rappel**

#### **Reports de match**

La cellule souhaite rappeler aux clubs qui souhaitent reporter un match, qu'il est primordial de prévenir l'arbitre concerné par le report. Dans cette optique, le défraiement de l'arbitre devra être pris en charge par les clubs concernés par le match.

#### **Timing entre les matchs**

La cellule arbitrale rappelle que tous les joueurs ont droit à 10 minutes d'échauffement entre 2 matchs dans la mesure où ceux-ci dépassent le timing initial.

Nous précisons donc 2 points :

- 10 minutes d'échauffement entre le moment où les obligations de match sont remplies (signature) et l'appel de l'arbitre pour les capitaines. Trop souvent cette règle n'est pas appliquée.
- Timing initial : un match programmé à 14h et dont les 2 matchs précédents se sont terminés à 13h40 ne doit jamais commencer en retard. Bien que les équipes bénéficient du droit à 15 minutes « académiques », nous comptons sur l'ensemble des acteurs pour respecter le timing prévu et ainsi limiter les retards.

## **3.4. FINALES**

### **3.4.1. Arbitres externes**

Cette démarche est en place depuis maintenant 4 ans. L'apport d'un externe est une grosse plus-value et gage d'impartialité. Il est toutefois un constat que pour la catégorie hommes, il y a un gros déficit de connaissance des habitudes en Belgique. L'avantage que nous gagnons d'un côté est perdu d'un autre. La Cellule souhaite approfondir cette réflexion avec la Cellule de haut niveau.

### **3.5. DEFRAIEMENT**

#### **3.5.1. Proposition**

Le constat est clair : certains arbitres sont moins disposés aux remplacements depuis que la Fédération n'assure plus leur rémunération.

Etant acté que le CA ne reviendra pas sur cette décision dans un futur proche (mesure structurelle afin de pérenniser les finances de la Fédération), la Cellule arbitrage propose de tenir **un fichier prestation** pour lequel une grille de rémunération objective vous est proposée, ci-dessous, en cas de remplacement :

CADET	MIXTE	SCOLAIRE	DAME	HOMME
10€	12€	25€	25€	25€

\*Montant total pour la rencontre et non par arbitre.

#### **3.5.2. Valorisation**

Afin d'encourager la formation de nouveaux arbitres, la Direction technique souhaite mettre en place une politique de labellisation de clubs.

Ce système de label, valorisé par des avantages et tenant compte évidemment de la carte d'identité des clubs, a pour but de valoriser l'arbitrage et les arbitres en formation.

Cette proposition est en phase de projet. Les modalités pratiques et techniques doivent encore être définies par la Commission sportive en concertation avec le Conseil d'Administration et proposées aux clubs.

**Cette formule aura un effet rétroactif pour les arbitres formés durant cette saison.**

## 4. VOLET CALENDRIER

---

### 4.1. PLANIFICATION DES RENCONTRES (CHAMPIONNAT)

#### 4.1.1. Constat

Cette année encore, plusieurs bilans faisaient état d'une **répartition non homogène** des rencontres sur la saison.

Le nombre d'équipes engagées en catégorie Dame et Homme devrait nous permettre de mieux répartir les rencontres.

Nous y serons attentifs.

#### 4.1.2. Planification

1. Afin de résoudre quelque peu **les retards** liés à la longueur de certaines rencontres, **30 minutes de battement** seront introduites après les rencontres Cadet afin de bénéficier d'une zone tampon pour récupérer le retard éventuel
2. Afin d'améliorer la visibilité des différentes journées de championnat, il a été convenu de programmer lors de certaines journées des **rencontres « tête d'affiche »** (dernière rencontre, en soirée, terrain central, ...) qui seraient dynamisées par le club organisateur. Par contre des rencontres exhibitions ne seront plus permises
3. Il a été décidé de **maintenir l'alternance** des rencontres (Cadet – Homme,...) tout en évitant de placer deux rencontres à « enjeu » en même temps.
4. Comme la saison dernière, la catégorie Cadet débutera le championnat 17-18 lors de la seconde journée. Il en sera également de même pour la catégorie Scolaire. La **première journée** sera donc entièrement dédiée aux catégories **adultes**.
5. Pour tenter de remédier à l'équité des déplacements, il est maintenant convenu de permettre aux **équipes bruxelloises et brabançonnaises** de jouer **deux rencontres lors d'une même journée** dans la région Bruxelles- Brabant Wallon. La cellule calendrier veillera à cette planification

## **4.2. REPARTITION DES RENCONTRES CHAMPIONNAT**

### **4.2.1. Nombre de journées**

Pour résoudre le problème de répartition homogène des rencontres sur la saison, 13 journées (8 journées complètes + 3 spéciales + 1 spéciale jeunes + 1 spéciale adulte) de championnat sont programmées :

<b>Journées</b>	<b>Date</b>	<b>Type</b>	<b>Lieu</b>
1	30 septembre 2017	Adultes	
2	07 octobre 2017	Journée complète (JC)	
3	21 octobre 2017	JC	
4	12 novembre 2017	JC	
5	18 novembre 2017	JC	
6	01 décembre 2017	JC	Aubel (option hall)
7	16 décembre 2017	Spéciale	
8	13 janvier 2018	Jeunes	
9	27 janvier 2018	JC	
10	04 février 2018	JC	
11	18 février 2018	Spéciale	
12	03 mars 2018	Spéciale	
13	24 mars 2018	JC	Aubel (option hall)
Demi-finales	21 avril 2018		
Finales	05 ou 06 mai 2018		

### **4.2.2. Répartition**

#### **Bruxelles- Brabant Wallon**

Bruxelles : 2 journées

Nivelles : 1 journée

Hélécine : 1 journée

#### **Liège**

Aubel : 2 journées

Fléron : 2 journées

Herve : 2 journées

Oreye : 1 journée

Verviers : 1 journée

Thimister : 1 journée

### **4.3. CALENDRIER DEFINITIF**

#### **4.3.1. Calendrier sportif**

Cette année et pour éviter de recomposer sans cesse celui-ci, il a été convenu de planifier tous les événements sportifs : journées de championnat, tournois, Coupe de Belgique, formations, clinics, trainer et referee event avant l'envoi de celui-ci.



## **5. VOLET HAUT NIVEAU**

---

### **5.1. FORMATION MONITEUR SPORTIF**

#### **5.1.1. Cadre**

Pour répondre à la nouvelle politique de formation imposée par l'ADEPS, la Fédération Francophone Belge de Kin-Ball a du entièrement revoir le cadre général de la formation entraîneur.

Ce cadre général, mis en place par l'ADEPS, vise à respecter la progression et le développement des compétences en matière de coaching :

1. Moniteur sportif initiateur (MSIn) : « donner le goût et fidéliser à la pratique du Kin-Ball »
2. Moniteur sportif éducateur (MSEd – entraîneur niveau 1) : « former et consolider les bases sportives »
3. Moniteur sportif entraîneur (MSEn – entraîneur niveau 2) : « systématiser les entraînements pour performer »

#### **5.1.2. Cours généraux**

##### *But*

Les cours généraux sont destinés à fournir les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

##### *Fonctionnement*

Les cours généraux sont organisés uniquement par la Direction générale des Sports (Adeps) et sont communs à toute discipline sportive.

Chaque niveau requiert des cours généraux spécifiques.

#### **5.1.3. Cours pratiques**

##### *But*

Les cours spécifiques sont destinés à fournir les connaissances et savoirs théoriques et pratiques propres au Kin-Ball.

##### *Fonctionnement*

Les cours spécifiques sont, quant à eux, organisés par la Fédération Francophone Belge de Kin-Ball et se déroulent selon les modalités définies par celle-ci.

Le candidat ne dispose pour les cours spécifiques que d'une seule formule d'apprentissage : les sessions de formation.

Ces modalités pratiques doivent encore être validées par la Direction générale des Sports

## **5.2. FORMATION CONTINUEE**

### **5.2.1. Trainer Event**

Un seul Trainer Event sera proposé.

L'idée de partir des besoins de coaches a été saluée. Ce système sera donc maintenu. Un ou plusieurs ateliers animés par des joueurs de l'équipe nationale viendront renforcer l'offre.

## **5.3. KIN-BALL ACADEMY**

### **5.3.1. Bilan**

Au vu du succès rencontré et l'impact sportif positif unanimement reconnu, nous pouvons dire, après une année d'existence, que la Kin-Ball Academy répond aux aux besoins et attentes des joueurs et entraîneurs.

Pour rappel, la Kin-Ball Academy a été créée pour renforcer le travail technique des entraîneurs de clubs et permettre aux joueurs de vivre et découvrir un encadrement sportif de haut-niveau.

### **5.3.2. Plan programme**

#### **Centre de formation**

Si la reconnaissance de notre sport est actée par l'ADEPS, la Fédération Francophone Belge de Kin-Ball devra, en plus de contraintes administratives, présenter un projet sportif dit de « haut-niveau ». Ce projet s'appelle : plan programme.

La Kin-Ball Academy s'intègre parfaitement dans ce plan programme mais nous devons aller un peu plus loin encore dans son mode de fonctionnement pour en faire un réel Centre de formation !

#### **Programme de sélection**

Ce Centre de formation doit avoir un objectif principal : former pour performer. Il faudra donc à moyen terme avoir une vraie politique de sélection. L'organisation de compétitions internationales juniors devrait permettre la mise en place de cette politique.

Pour la Commission sportive

Geoffrey Randaxhe

